










Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-373-5-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Les cours du programme sont surtout offerts le soir.
-  Cours pouvant être offerts le samedi et le dimanche.
-  Certains cours sont offerts aux campus de Laval et de Longueuil

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE FEP Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

514 343-6090 ou 1 800 363-8876

jes-tgde@fep.umontreal.ca

Dominique Trudel 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

jes-responsable@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

info@fep.umontreal.ca

Présentation

Le certificat offre une formation à la fois théorique et pratique qui permet à l'étudiant d'adopter une pratique réflexive à l'égard du travail d'intervenant.

L'étudiant pourra acquérir les outils nécessaires afin d'évaluer les situations et leurs contextes. Il découvrira des stratégies d'intervention structurées et adaptées aux divers enjeux dans une dynamique de complémentarité axée sur l'interdisciplinarité de l'intervention.

Objectifs

Le programme de certificat d'*Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques* vise à offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique qui permettra aux étudiants d'une part de développer une pratique réflexive à l'égard du travail d'intervenant et d'autre part, d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour appliquer des plans d'intervention, pour en évaluer les effets et pour travailler avec une équipe interdisciplinaire.

Forces

- L'étudiant a la possibilité de réaliser un stage d'intervention.
- Les cours sont enseignés par des spécialistes chevronnés du domaine.
- Ce certificat peut faire partie d'un des baccalauréats par cumul avec appellation suivants : le BACCAP en études du phénomène criminel ou le BACCAP en fondements et pratiques en sciences sociales et santé.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC
 - être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et comprenant un stage, notamment éducation spécialisée, travail social, intervention en délinquance ou autre. ou
 - être titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent, attestations requises.
- Base universitaire
 - avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunérée ou bénévole d'au moins un an. Un stage, d'une valeur minimale de 9 crédits, soit 405 h, effectué dans le cadre d'études universitaires dans le domaine de l'éducation ou de l'intervention psychosociale, peut tenir lieu d'expérience.
- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat, jumelée à une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 1 an, attestations requises.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- Le certificat offre des cours à distance. Ils sont identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-065-5-0	Soir
Petite enfance et famille	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-253-5-0	Soir
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir
Toxicomanies : prévention et réadaptation	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-420-5-0	Soir
Victimologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-252-5-2	Soir

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020:** Du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} juin 2020

Hiver

- **Hiver 2020:** Du 15 août 2019 au 18 novembre 2019
- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} novembre 2020

Été

- **Été 2020:** Du 1^{er} novembre 2019 au 25 avril 2020

Structure du programme (1-373-5-0)

Version 03 (H17)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, 18 à 21 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

Le cours JES1000 doit être suivi en début de programme.

Bloc 70A Fondements de l'intervention

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0S
JES 1001	Jeunes et réalités sociales	3.0S
JES 1010	Processus d'intervention	3.0S

Bloc 70B Intégration des apprentissages

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
JES 3010	Activité d'intégration	3.0S
JES 3020	Stage d'intervention	3.0

Bloc 70C Pratiques de l'intervention

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
JES 2005	Jeunes et famille	3.0	JES 2014Z	Intervention auprès du jeune suicidaire	3.0J
JES 2006	Jeunes et médias sociaux	3.0S	JES 2015D	Les jeunes de la rue	3.0
JES 2006D	Jeunes et médias sociaux	3.0	JES 2015Y	Les jeunes de la rue	3.0
JES 2007	Jeunes des communautés culturelles	3.0	JES 2015Z	Le phénomène des gangs	3.0
JES 2008	Jeunes et violence	3.0S	JES 2016Z	Le décrochage scolaire	3.0
JES 2009	Jeunes et sexualité	3.0J			

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 1511G	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0S	REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0S
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0J S	SME 2044	Jeunes et santé mentale	3.0J
CRI 3900G	Justice des mineurs	3.0S	TXM 2300	Jeunes, prévention et toxicomanies	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0J S	VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0

Bloc 70Z

Choix - maximum 3 crédits.

Le cours au choix est suivi moyennant l'approbation du responsable de programme.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-065-5-0	Soir
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir
Toxicomanies : prévention et réadaptation	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-420-5-0	Soir
Victimologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-252-5-2	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours JES1000 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.